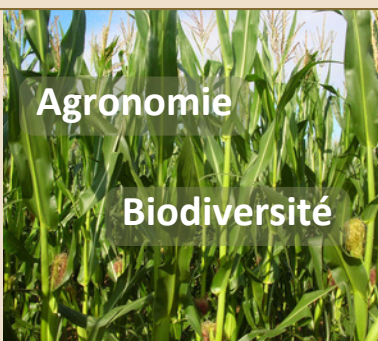


Voirie forestière et biodiversité



DESCRIPTION

Une forêt peut être composée d'un réseau de voies d'accès plus ou moins importante selon sa taille et la gestion qui y est pratiquée. Cette voirie facilite l'exploitation forestière, permet la surveillance du territoire et l'accès à certaines parcelles agricoles. Elle peut également faciliter la pratique de certaines activités récréatives (chasse, sport, tourisme). Parmi ce réseau, on retrouve les routes forestières*, les pistes forestières*, les sommières* ou encore les cloisonnements sylvicoles* ou les cloisonnements d'exploitation*. La modernisation et la mécanisation de l'exploitation obligent à moderniser la voirie pour permettre le passage d'engins lourds et éviter de dégrader le sol sur les parcelles forestières.

OBJECTIFS

Biodiversité : Créer des lisières favorables à de nombreuses espèces. Dans certains cas, d'autres habitats peuvent y être associés et abriter une diversité spécifique très intéressante tels que les fossés, favorables aux amphibiens, les talus favorables aux insectes et à certains reptiles. Ces « percées » créent des zones de lumière, favorables au développement d'une flore spécifique, appréciée par un large cortège d'espèces et permettent de créer une mosaïque d'habitats au sein des massifs forestiers.

Sylvicoles : Permettre une meilleure organisation des différents travaux de gestion forestière (coupe, débardage, transport de grumes) et donc une diminution des coûts de production par rapport à une forêt qui ne dispose pas de ce réseau. La présence de cloisonnement permet de préserver les parcelles forestières du tassement en concentrant le passage des engins sur un chemin dédié. La prise en compte de ce point permet d'être éligible à certains labels de gestion forestière durable dont le label PEFC. D'autre part, les bois sont mieux valorisés lorsqu'ils sont facilement accessibles..

Cynégétiques : Améliorer l'organisation et la sécurité lors des chasses en battue grâce à l'alignement des postes. Les cloisonnements permettent également de créer des zones de lisières internes favorables au chevreuil qui y trouve des essences de lumière telle que la ronce. Cela peut permettre de limiter les dégâts sur les jeunes plants et d'améliorer l'équilibre sylvo-cynégétique. La création de lisières internes au sein du massif est également bénéfique à de nombreuses autres espèces chassables inféodées au milieu forestier (bécasse des bois).



Paysagers et sociétaux : Offrir une perspective, améliorer la qualité du paysage, et permettre la valorisation du patrimoine forestier grâce aux chemins de randonnée pouvant être utilisés sur les chemins ouverts au public. Également, cette voirie permet un accès rapide des secours en cas d'accident. Dans certains cas, les pistes forestières larges peuvent également jouer un rôle important dans la lutte contre les incendies en ralentissant la progression du feu.

CONDITIONS

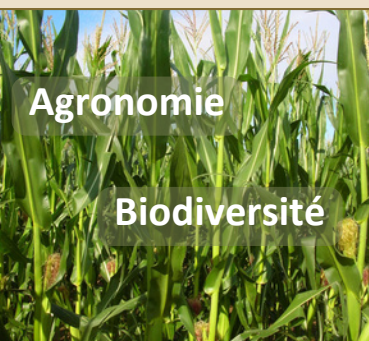
Les cloisonnements sylvicoles : Chemins rectilignes créés dans le peuplement afin de réaliser les travaux de dégagement manuel, de taille et d'entretien, nécessaires pour sélectionner les arbres d'avenir. Ils sont en général d'une largeur de 1 à 3 mètres.

Les cloisonnements d'exploitation : Chemins au sein d'une parcelle forestière, destinés à la circulation des engins pour l'exploitation des bois. Ces derniers permettent de concentrer le passage des engins sur ces zones dédiées et donc de limiter le tassement du sol sur le reste de la parcelle. Ils sont plus larges que les cloisonnements sylvicoles.

Les pistes forestières : Chemins forestiers non empierrés, sur sol naturel, permettant le débardage des bois. Ces pistes font en général la connexion entre les cloisonnements et les routes forestières. Elles servent également d'accès aux chasseurs et promeneurs. Elles facilitent le développement d'une végétation spécifique permettant l'accueil d'insectes et de pollinisateurs et constituent des corridors écologiques servant à la circulation de nombreuses espèces. De plus elles créent des zones de gagnage pour le gibier, améliorent la sécurité à la chasse.

Les routes forestières : Routes composées d'un revêtement permettant le transport des grumes et la vente des bois. Cependant certaines de ces routes peuvent fragmenter les habitats et empêcher certaines espèces d'effectuer leur cycle de reproduction en limitant leurs capacités de dispersion. C'est notamment le cas pour les amphibiens. Dans le cas de la création d'une route forestière, il faudra être vigilant au tracé de celle-ci afin de limiter les effets de la fragmentation des habitats et également prendre en compte les milieux et espèces sensibles. Des études d'impact sont nécessaires avant tous travaux, afin de réduire le plus possible l'impact de la route sur les habitats et les espèces.

Les sommières : Chemins rectilignes et non empierrés au sein d'une forêt, qui servaient aux bêtes de « somme » appelées de nos jours bêtes de trait, pour le transport du bois.



Partage et vie
des territoires



Fédération Départementale des Chasseurs
de la Saône-et-Loire

COMMENT CONCILIER BIODIVERSITÉ ET VOIRIE FORESTIÈRE ?



Agronomie

Biodiversité



Agroécologie

Environnement



Chasse



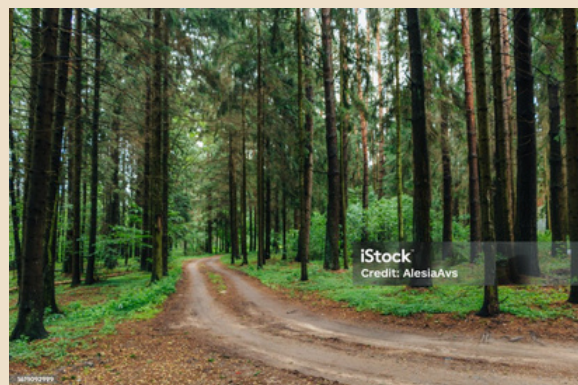
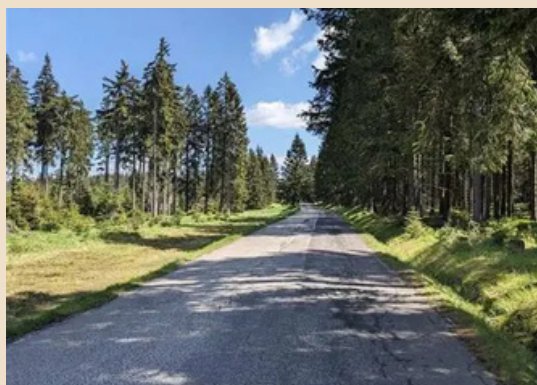
Développement durable

Implanter des cloisonnements dès la plantation : La création de ces derniers permettra de créer une mosaïque d'habitats, favorables à de nombreuses espèces. En plus de préserver les sols du tassement, ces derniers permettent de créer des lisières internes et le développement d'essences de lumière de type herbacée et semi ligneuse comme la ronce appréciée par le chevreuil. Le développement de cette végétation peut permettre de limiter les dégâts sur les plants. D'autres espèces inféodées au milieu forestier apprécient ces zones qu'elles utilisent comme zones de remise diurne (bécasse de bois). Les cloisonnements peuvent être intégrés dès le chantier de plantation afin d'éviter des interventions supplémentaires pour l'ouverture du milieu et pour limiter l'impact sur la biodiversité.

Créer ou élargir les pistes forestières et sommières : La création ou l'élargissement des pistes forestières présente de nombreux intérêts. Tout d'abord, la piste est mieux ensoleillée et ventilée, elle sèche plus vite et par conséquent est moins dégradée. Cela permet également d'offrir des zones de gagnage plus importantes pour la faune sauvage. Pour l'élargissement ou la création d'une piste, une coupe et un dessouchage des arbres doivent être réalisés.

La création de fossés permettra l'évacuation des eaux mais sera également bénéfique aux amphibiens. La pente des bords de fossés ne devra pas être supérieure à 45° afin de permettre aux espèces d'en sortir. Avant la réalisation des travaux, il faudra être vigilant quant au tracé de la piste afin de ne pas porter atteinte à certains milieux sensibles.

Gestion des lisières et bords de routes forestières : Sur les axes qui le permettent, les bords de route pourront être gérés en « lisière étagée » avec une bande enherbée au plus proche de la route, puis en suivant les arbustes et arbres. Cette gestion permet de renforcer la sécurité des usagers de la route en limitant les chutes d'arbres sur la route. Également, cela peut permettre de réduire les collisions avec la grande faune sauvage, grâce à une meilleure détection des animaux par les conducteurs. Sur les secteurs sensibles, des opérations de sauvegarde des amphibiens peuvent être mises en place pour éviter la mortalité routière. Pour cela, des filets sont installés le long des routes et conduisent les amphibiens vers des seaux. Ils sont ensuite relâchés de l'autre côté de la route. Avant la réalisation d'aménagements, une concertation de l'ensemble des usagers (gestionnaires ou utilisateurs) de la voirie sera nécessaire.





Agronomie

Biodiversité



Agroécologie

Environnement



Chasse



Développement durable



Comment entretenir la voirie sans impacter la faune sauvage ?

Voirie et milieux	Travaux	Groupe d'espèces	Période à proscrire	Période préconisée
Pistes	Fauchage / broyage	Mammifères, Oiseaux, Reptiles	Mars à août	Septembre à février
Cloisonnements				
Sommières				
Routes				
Talus	Curage	Amphibiens	Janvier à juillet	Septembre à décembre
Fossés				

Lors de l'entretien des abords de sommières, pistes et routes, il est nécessaire de prendre en compte les différents habitats qui y sont associés. Pour les bandes enherbées et talus, un fauchage tardif doit être envisagé afin de respecter la reproduction des espèces fréquentant ces milieux. Concernant les fossés, ils peuvent être curés tous les 3 à 5 ans si nécessaire, afin d'extraire la matière organique et permettre un bon écoulement des eaux. Le curage sera mis en place entre le mois d'août et décembre. La gestion des bords de route en « lisière étagée » permettra de faciliter l'entretien des bords de route, en intervenant principalement sur la bande enherbée. Ce fauchage sera à proscrire entre mars et août.

FINANCEMENT

Concernant les cloisonnements d'exploitation, pistes et sommières qui sont souvent privés, le coût d'entretien revient au propriétaire ou au gestionnaire. Concernant les routes forestières, l'entretien peut être à la charge de certaines collectivités (communes, conseil départemental).

RÉFÉRENCES

- CENTRE NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE - annexe 18 Fiche33 - desserte
- PEFC AURA - www.pefc-france.org/regions/aura
- CENTRE NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE - annexe 19 Les cloisonnements en forêt

LA DESSERTE FORESTIÈRE : pourquoi un bon réseau ?



Centre Régional de la
Propriété Forestière

Pistes, routes et aménagements connexes indispensables.



D. Hourmeau

Un bon réseau de desserte, une plus-value pour votre forêt

Une plus-value au foncier de votre propriété

Des intérêts multiples :

- gestion forestière optimisée (accès aux parcelles et aux coupes, surveillance),
- exploitation forestière organisée,
- stockage et chargement des bois à l'intérieur du massif, assurant la sécurité et préservant la voirie publique,
- vente des bois facilitée et mieux négociée,
- pratique de la chasse sécurisée,
- augmentation et/ou amélioration de la capacité d'accueil de la faune sauvage (petite et grande),
- diversification des milieux, et ainsi augmentation de la biodiversité,
- rapidité d'intervention des secours en cas d'incendie ou d'accident...

Pierre angulaire de la gestion d'une propriété

La desserte répond à un souci de rentabilité économique tout en valorisant le patrimoine : son existence et son état conditionnent la réussite de la commercialisation des bois.

La voirie accessible au matériel d'exploitation et de transport des bois est souvent insuffisante en forêt privée. La plupart des chemins en terrain naturel ne permet pas le passage d'engins lourds pour sortir les bois et les évacuer vers les unités de transformation.

Le développement des techniques sylvicoles et le recours à l'abattage mécanisé obligent désormais les propriétaires à moderniser leur réseau de desserte pour le rendre fonctionnel.

Selon la forêt, le réseau peut comporter :

- des pistes et routes qui présentent des caractéristiques propres (nature de la chaussée, largeur d'emprise...) qui les destinent à un usage précis et donc à un type d'engin forestier,
- des places de dépôt,
- des places de retournement,
- des passages busés.

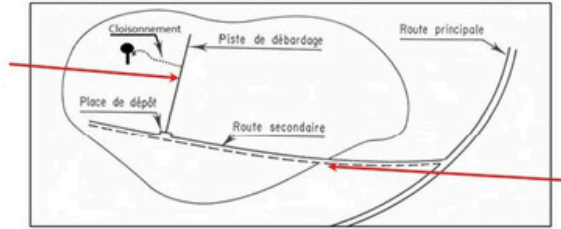
Ces aménagements peuvent avoir déjà été étudiés dans un projet global de massif (schéma de desserte). Renseignez-vous auprès du CRPF ou de la DDT¹.

¹ DDT : Direction Départementale du Territoire



Retrouvez toutes
les fiches sur
www.crpf.fr/ifc

Piste, Route



Piste de débarbage

Elle relie la parcelle exploitée à l'aire de stockage des bois. Elle s'implante en terrain naturel car il est inutile d'empierrier et de stabiliser une piste qui ne servira qu'à débarquer les bois par des tracteurs conçus pour le franchissement et le milieu forestier. Il suffit de dégager un chemin ou de le créer en coupant des bois.

- piste de débarbage: 25 m/ha,
- distance de débarbage maximum: 500 m,
- route accessible aux grumiers: 10 m/ha ou place de dépôt accessible et aménagée dans un rayon maximum de 500 à 700 m du lieu de la coupe,
- jonction à la voirie publique de 10 m de large.

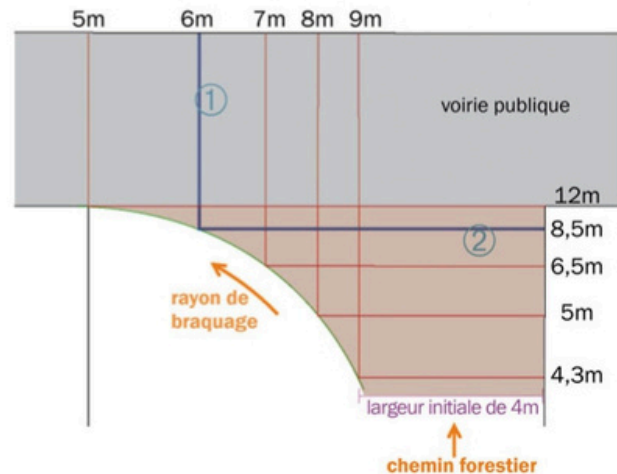
Route

Les grumiers ont besoin d'aménagements qui nécessitent une plus grande ingénierie pour permettre le transit de charges de plusieurs dizaines de tonnes en toute saison. Une route forestière doit donc respecter des critères techniques qu'il ne faut pas sous-estimer.

Exemple :
Pour une voirie publique de 6m de large ①, l'emprise à la sortie du chemin forestier doit être d'environ 8,5m ②.

Le dimensionnement des travaux est l'affaire de spécialistes. Il dépend essentiellement de la portance du sol, c'est-à-dire de sa capacité de résistance aux charges appliquées. Le diagnostic porte sur la nature du terrain (sable, limon, argile, teneur en cailloux, humidité...).

Largeurs nécessaires pour une sortie adaptée aux grumiers



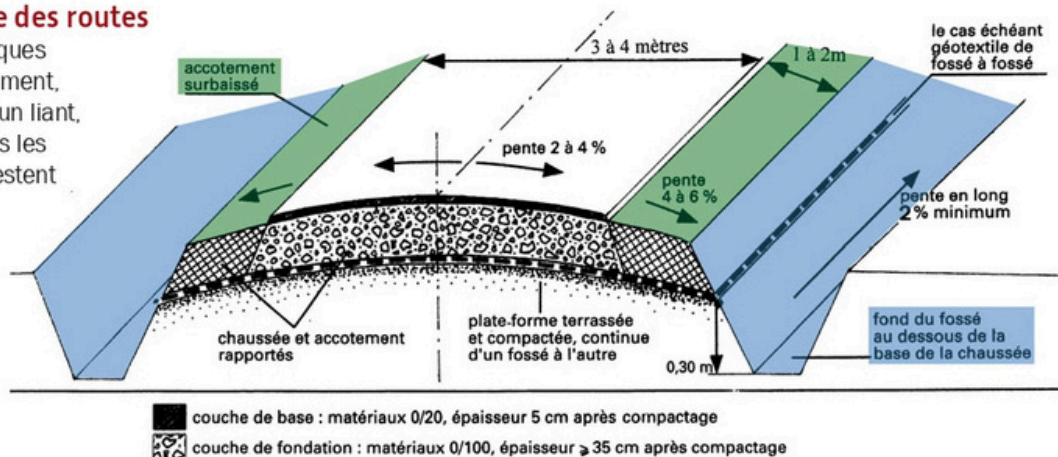
Quelle densité ?

Le réseau de desserte optimal résulte d'un compromis entre les coûts d'exploitation élevés dus à des distances de débarbage trop longues et ceux d'investissement et d'entretien d'une route. En forêt de plaine, il répond aux règles suivantes :

À retenir : à distance égale, débusquage et débarbage coûtent beaucoup plus cher que le transport sur route par un grumier. Il faut donc minimiser le coût en permettant l'accès au cœur de la forêt.

Caractéristique des routes

Différentes techniques existent : empierrement, traitement suivi d'un liant, stabilisation... Mais les caractéristiques restent les mêmes.



- couche de base : matériaux 0/20, épaisseur 5 cm après compactage
- couche de fondation : matériaux 0/100, épaisseur ≥ 35 cm après compactage

Empierrement

Dans les **zones très mouilleuses et argileuses**, la pose d'un **géotextile** de fossé à fossé sous l'empierrement est très bénéfique pour un faible coût d'achat et d'installation. Sa perméabilité favorise l'écoulement des eaux de pluies et évite toute remontée argileuse ou capillaire de l'humidité. Il facilite également l'entretien car il limite l'enherbement de la chaussée et la création de nids de poule.

Différentes « graves » (matériaux pierreux) peuvent être utilisées: granite, mâchefer, tout-venant de carrière, calcaire... On s'efforcera de respecter la nature du matériau naturel (éviter le calcaire en zone acide par exemple).



Le géotextile, très utile dans des zones humides

Pour une route de bonne qualité, on retiendra quelques principes simples:

- donner une **forme légèrement bombée** à la chaussée de fossé à fossé pour l'écoulement de l'eau,
- bien **compacter les matériaux** lors de l'empierrement pour la stabilisation,
- réaliser des **fossés latéraux** pour l'évacuation de l'eau,
- assurer un **bon éclairage** favorisant l'évaporation en surface (dépend d'un ensoleillement direct et de l'aération de la chaussée).

Traditionnellement la chaussée comporte 2 couches :

- fondation (grave de 40/100 mm de diamètre),
- finition (grave de 0/30 mm de diamètre).

Traitement du sol à la chaux et au liant hydraulique

Cette nouvelle technique provient des terrassements routiers goudronnés. Après décapage de la terre végétale, un liant mêlé à la chaux est réparti en surface puis incorporé au sol en place sur une trentaine de centimètres d'épaisseur. Le terrain est ainsi assaini par la chaux et endurci par le liant. Une fois compacté, le chemin accepte des tonnages relativement importants. Une couche de finition en matériau fin peut être ajoutée pour l'esthétique.

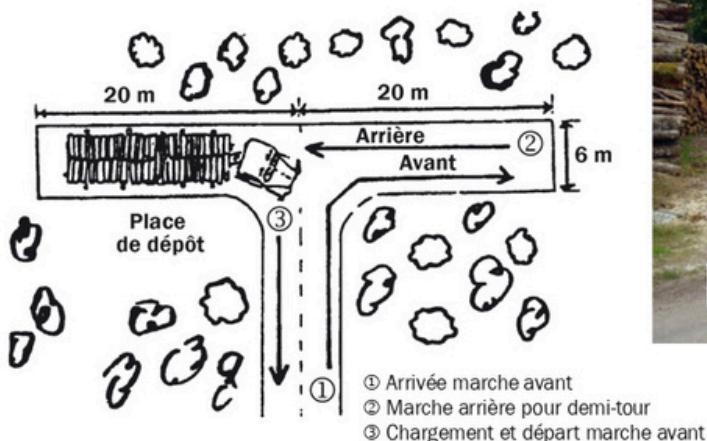
Route en terrain naturel

Elle est envisageable sur les zones très saines et séchantes, généralement sur un support suffisamment pierreux. On prévoira tout de même un fossé, un nivellement voire un bombage de la chaussée.

Les autres aménagements

Place de retournement, indispensable pour une desserte forestière efficace

Elle **permet** au conducteur du grumier de **faire demi-tour** en bout de route, lorsque celle-ci ne débouche pas sur une voie d'accès plus importante. Privilégier un aménagement en « T » ou en « Y » à celui de forme circulaire. Ses caractéristiques sont les mêmes que pour une route. Elle ne doit pas être utilisée pour le stockage des bois au risque de la dégrader.

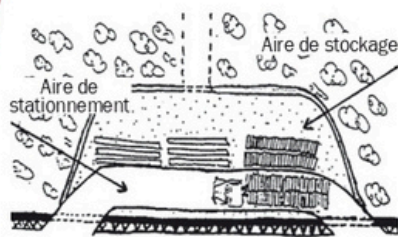


Place de dépôt

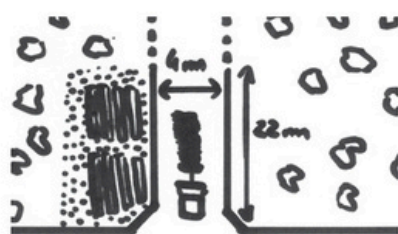
Dans l'idéal, les bois sont stockés le long de la route forestière. Le grumier s'arrête et charge en toute sécurité sans gêner la circulation.



Pour permettre le chargement du grumier en toute sécurité



Route goudronnée



Route départementale

En l'absence de route forestière, des **aménagements simples** sont réalisables à faible coût et vite rentabilisés par une éclaircie. Ils nécessitent un accès empierré sur une longueur de 20 à 40 m.

- En cas de circulation importante ou à risque, installer un accès aux grumiers parallèle à la route départementale.
- si des manœuvres sont possibles, installer le stockage perpendiculairement à la départementale ; le grumier y accèdera en marche arrière. C'est la solution la moins onéreuse.

Passages busés

Ils sont indispensables pour le franchissement des fossés coupant la route (l'empierrement doit rester au sec) ou à chaque entrée/sortie des parcelles forestières, d'aires de stockage.

À savoir : demande d'autorisation
La réglementation n'autorise pas de charger depuis une route départementale mais elle peut être tolérée en demandant une autorisation de stationner – même provisoirement – auprès de la Direction Départementale des Territoires. De même, une demande doit être effectuée avec un état des lieux pour tous chemins publics d'une commune.

L'entretien

Il conditionne la durée de vie de la voirie. De façon préventive, on préservera la chaussée de l'humidité et des dégradations mécaniques :

- limiter la vitesse sur les « routes » empierrées (possibilité d'aménager des ralentisseurs).
- curer les fossés régulièrement, tous les 3 à 5 ans.
- supprimer la végétation faisant ombrage à la chaussée.
- entretenir les passages busés ainsi que leur tête.

Remarque : l'élargissement des pistes et routes permet d'allonger leur durée de vie.



Un coût élevé vite rentabilisé

Même si ces travaux sont onéreux, la desserte constitue l'investissement forestier dont le retour est le plus rapide. Différentes incitations existent :

- DEFI travaux (réduction d'impôt sur le revenu),
- subventions de l'Europe, de l'Etat, des collectivités, bonifiées pour les projets collectifs ou inscrits dans un schéma de desserte.

Les techniciens des organismes de la forêt privée sont à votre disposition pour vous conseiller, n'hésitez pas à les consulter.

Cette fiche fait partie d'une série réalisée par le C.R.P.F. d'Ile-de-France et du Centre avec le concours de l'Europe et de l'Etat.

www.crp.f.fr/ifc



Décembre 2013

À savoir : le taux de subvention est bonifié pour les projets collectifs (n'hésitez pas à en parler à vos voisins) et inscrits dans un schéma de desserte ; il résulte de l'étude de la desserte sur un secteur forestier (massif, commune ou région naturelle). Il propose un réseau rationnel et efficace permettant une exploitation forestière la plus économique possible, en s'appuyant sur la voirie routière existante.



LES CLOISONNEMENTS EN FORÊT



Indispensables pour protéger le milieu, pénétrer, travailler et... y voir plus clair!



Quel est leur intérêt ?

Quelle différence entre cloisonnement sylvicole et cloisonnement d'exploitation ?

Comment les implanter ?

Définition

Les cloisonnements sont des passages ouverts au sein des parcelles pour y permettre l'accès. On distinguera les cloisonnements sylvicoles de ceux d'exploitation. Tous deux ont leurs intérêts et sont indispensables pour assurer une bonne gestion, diminuer le coût des interventions et améliorer la biodiversité. Ils protègent les sols et sont source de nourriture pour les grands animaux.

Les cloisonnements sylvicoles

Ils faciliteront la pénétration dans le peuplement lors de travaux de dégagements manuels et d'entretiens des jeunes peuplements. Ils diminuent la surface travaillée. Dans les régénérations naturelles, on ouvrira un passage de 2 m de large au broyeur, tous les 5-6 m d'axe en axe. Il restera ainsi des bandes de semis de 3-4 m.

Les cloisonnements d'exploitation

Installés de façon cohérente, ils canalisent les engins lors des coupes de bois et limitent le tassement du sol.

Ils seront ouverts lors de la 1^{ère} éclaircie dans les peuplements résineux, les éclaircies de taillis, les parcelles en cours de gestion (éclaircie, coupe jardinatoire) qui n'en ont pas encore. La largeur sera de :

- 4 m minimum tous les 12 à 15 m d'axe en axe pour l'abattage mécanisé.
- 12 à 25 m dans les autres cas en fonction de la hauteur du peuplement.



Retrouvez toutes les fiches sur www.crfp.fr/ifc

Les cloisonnements sylvicoles

Très rapidement après l'installation des semis, les jeunes peuplements deviennent impénétrables. Pourtant leurs dégagements et entretiens réguliers sont indispensables pour produire des bois de haute qualité (taille, élagage, suppression des tiges concurrentes indésirables).

Avantages du cloisonnement sylvicole :

- diminution des surfaces travaillées manuellement donc réduction des coûts,
- suivi de l'évolution de la régénération facilité (choix des essences, qualité),
- meilleure organisation et contrôle des travaux (dégagement sélectif plus pertinent, circulation plus rapide),
- création de lisières favorables au développement de la faune et de la flore.

■ En régénération naturelle

Ces voies de pénétration sont à ouvrir très tôt, juste **avant ou après la coupe définitive des semenciers** (feuillus), mais dans tous les cas **avant** que le **semis** n'atteigne **2 m** de haut.

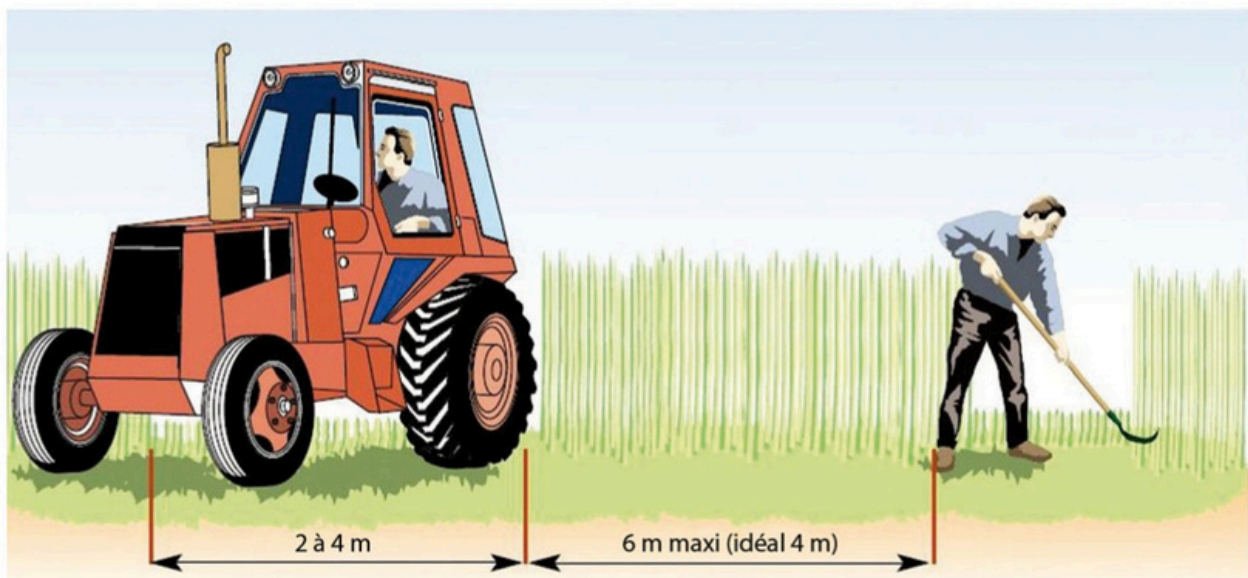
L'**objectif** est de **créer des bandes de semis de moins de 4 m** de large permettant ainsi à un ouvrier de dégager tous les beaux sujets de part et d'autre du cloisonnement sans pénétrer dans la bande de semis.

■ Cas des plantations et des semis artificiels

Le **passage** régulier d'un **broyeur** (ou cover-crop) **entre les lignes** (ou 1 ligne sur 2 alternativement) suffit à **assurer l'accès aux plants**. La conservation d'un gainage à leur pied limite l'accès du gibier et évite de les blesser. Certains semis présentent des interlignes plus serrés. Il faut alors éviter de semer 1 ligne sur 3 ou 4.

Précautions à prendre :

- Éviter l'ouverture et l'entretien des couloirs entre mars et juillet, époque qui correspond aux mises-bas et nidifications des animaux sauvages,
- les entretenir annuellement les 4-5 premières années puis espacer en fonction des travaux à entreprendre.



L'ouverture de cloisonnements sylvicoles facilite la circulation dans la parcelle

Les cloisonnements d'exploitation

Ils se révèlent particulièrement utiles pour réaliser les éclaircies sélectives dans un peuplement forestier.

Mise en place

Ils seront le plus possible rectilignes pour limiter les blessures aux arbres.

■ Résineux et feuillus en plantation

Ils peuvent être **installés** :

■ **dès la plantation** : ne pas planter 1 ligne sur 4, 5 ou 6 mais attention au développement de grosses branches en bordure du cloisonnement qui peut gêner l'exploitation et rendre l'élagage artificiel des arbres d'avenir plus difficile,

■ **dès la 1^{ère} éclaircie** : enlèvement d'1 ligne sur 4, 5 ou 6 selon leur écartement.

Ils doivent être espacés de 15 m maximum pour anticiper la mécanisation des éclaircies.

■ Peuplements feuillus existants (futaie, taillis...)

Les cloisonnements sont **piquetés tous les 12 à 25 m**.

Règles générales pour l'exploitation

(à appliquer ou faire appliquer!)

Le **débardage des bois** doit se **faire exclusivement par les cloisonnements**. Pour cela, il convient de :

■ **pratiquer un abattage dirigé** vers les cloisonnements pour les grumes ou les perches (en oblique par rapport à l'axe du cloisonnement),

■ **prévoir une coupe rez-terre des arbres** sur l'emprise du cloisonnement,

■ limiter l'empilement des rondins (bois de feu, de trituration) aux seules bordures des cloisonnements,

■ **démanteler et laisser les rémanents** sur les cloisonnements (limite le tassement des sols).

L'exploitation mécanisée utilise des engins lourds qui peuvent détériorer les sols. Pour éviter leur dégradation, sachez que :

■ les sols limoneux sont les plus sensibles au tassement,

■ 80 à 90 % du tassement du sol à lieu entre le 1^{er} et le 3^e passage d'engin d'où la nécessité de les canaliser,

■ les sols sont d'autant plus fragiles qu'ils sont humides (ou engorgés),

■ les pneus larges ou les tracks à tuiles larges permettent de mieux protéger le sol et de réduire de façon significative la pression exercée et donc les dégâts.

Remarque : un sol tassé, c'est un sol qui n'est plus assez aéré et qui nourrit mal les arbres qu'il porte.

Le cloisonnement facilite la sortie des bois et le stockage des stères

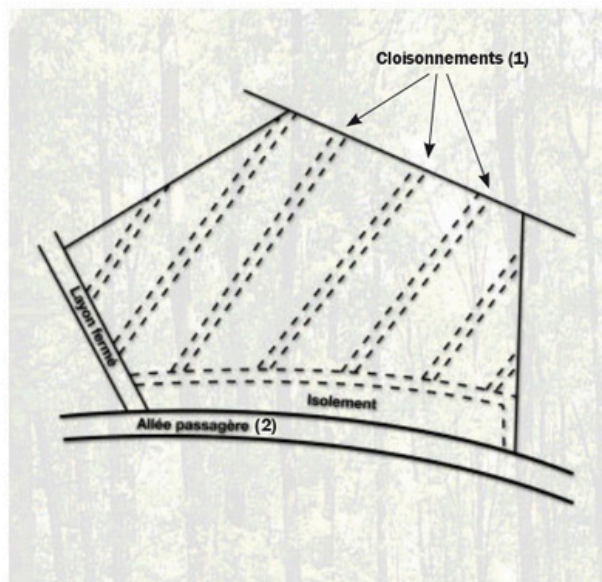


C. Pompaugnac

Bien implanter les cloisonnements

- Pour faciliter la circulation des engins mécaniques, les cloisonnements doivent **déboucher sur un chemin**, jamais sur une route. **Le chemin sera de préférence en oblique (45°)**, ou à défaut perpendiculaire au cloisonnement, mais avec une sortie élargie⁽¹⁾.
- sur terrain accidenté, ils seront implantés dans le sens de la plus grande pente, ou en oblique (zone d'intérêt paysager). Dans ce dernier cas, attention aux blessures des arbres situés en bordure lors de la sortie des grumes ou des perches.
- la **matérialisation** des cloisonnements d'exploitation se fait en général **à l'aide d'une boussole**. Ils peuvent exceptionnellement louvoyer pour éviter un très beau sujet, un accident de terrain...

ⓘ Il est **déconseillé** de faire déboucher les cloisonnements directement sur une allée passagère, dans les zones **très fréquentées** par le gibier ou les promeneurs. En effet le gibier a tendance à se décanonner (il sort de la parcelle) et la perspective de lignes parallèles peut dénaturer le paysage. Pour y remédier, réserver une bande de protection de **20 m de large**, matérialisée par un layon de ceinture sur lequel déboucheront les cloisonnements (voir schéma ci-contre).



Les cloisonnements doivent permettre au tracteur de manœuvrer (1) et évitant de déboucher sur une allée paysagère (2)

Faune sauvage

Les cloisonnements d'au moins 4 m de large favorisent l'installation de la végétation herbacée, de la ronce et des rejets de ligneux. Ils apportent ainsi une nourriture aux chevreuils et aux cerfs. Ils permettent de concentrer la faune sauvage sur ces zones plus accessibles. Enfin ils multiplient les lisières qui constituent un refuge apprécié de nombreuses espèces.



Ronce dans le cloisonnement sylvoéolatoire, nourriture appréciée des cervidés

Les techniciens des organismes de la forêt privée sont à votre disposition pour vous conseiller, n'hésitez pas à les consulter.

Cette fiche fait partie d'une série réalisée par le C.R.P.F. d'Ile-de-France et du Centre avec le concours de l'Europe et de l'Etat.

www.crfp.fr/ifc



Décembre 2012